



Paris, janvier 2019

Chère consœur, cher confrère,

Vous écrivez dans le domaine du tourisme, une bonne raison pour rejoindre l'AJT et partager perspectives et idées !

A l'A.J.T. vous bénéficiez de :

- mise en commun de contacts avec des acteurs évoluant à la périphérie de l'univers des voyages à travers notre annuaire
- formations gratuites (drones, vidéo, photo, etc.)
- tarifs privilégiés pour des produits liés à notre métier (matériel photo, bagages, etc.) dans le cadre de notre club
- soirées festives et mises en relation amicales avec les acteurs du tourisme
- invitation à l'Assemblée Générale annuelle en France ou à l'étranger
- Visibilité sur les réseaux sociaux.

A l'AJT nous voulons renforcer l'image d'experts du monde du voyage que nous sommes en tant que journalistes. Une expertise que nous faisons connaître auprès du public (salons du tourisme), par des gestes de solidarité dans des actions communes, jurys. Pour cela, nous avons désormais à nos côtés une agence de communication, Cithéa, chargée de revaloriser et étendre notre image, de nous entourer de nouveaux partenaires.

QUI PEUT ADHERER ?

Peuvent devenir membres actifs de l'association, les journalistes titulaires d'une carte de presse qui collaborent régulièrement depuis un an au moins à une rubrique tourisme. Conscients que certains d'entre vous, bien qu'effectuant un travail répondant en tous points aux règles du journalisme professionnel, ne sont plus payés en piges, la commission adhésions pourra, au cas par cas, proposer votre intégration en l'absence de la carte de presse.

A réception, votre dossier sera étudié par la commission adhésions qui validera, ou pas, votre admission définitive. Votre chèque n'est encaissé **qu'en cas de réponse favorable**.

Attention, **votre dossier complet doit nous parvenir avant le 28 février 2019**.

Nous vous attendons !

Très sincèrement, Evelyne Dreyfus, présidente de l'AJT



Procédure d'adhésion

Composition du dossier

1. Chèque de 65 euros à l'ordre de l'AJT
2. Fiche de renseignements dûment complétée
3. Carte de presse 2018 recto-verso si détenue (en PDF ou image jpeg)
4. Courrier/courriel de demande d'adhésion
5. Courrier/courriel de parrainage signé par un parrain
6. Cinq articles publiés en 2018 (article papier ou internet) : en PDF, image jpeg ou lien internet vers l'article.

Pour qu'un média figure en face de votre nom, vous devez produire 3 articles **du même média**. Les médias cités se limitent à 7 maximum, faites votre choix.
7. Ou pour ceux qui sont en poste dans une rédaction ou collaborent toute l'année à un titre, l'attestation de collaboration signée par un supérieur hiérarchique suffit.
8. Photo format nom.prenom.jpg (en haute def.)

Envoi du dossier

Par courrier :

Tous les documents indiqués à l'adresse suivante :
AJT - Jean-Claude Georget - 140 boulevard Eugène Decros - 93260 LES LILAS
Photo par mail à permanence-ajt@ajt.net

Par internet :

Tous les documents par email à adhesions-ajt@ajt.net (PDF, fichier jpeg, liens).
(à l'exception du chèque à adresser alors par courrier à l'adresse postale ci-dessus).

Pour tous renseignements, contacter Pascale Missoud, responsable de la commission adhésions (adhesions-ajt@ajt.net ou au 06 748 06 744).



Annuaire AJT 2019/2020

Attestation de collaboration journalistique : Rubrique tourisme

Je soussigné(e)

.....

- Directeur de la Rédaction
 Rédacteur en Chef
 Chef de service (cocher la case correspondante)

Organe de presse :

atteste que :

peut figurer dans **l'Annuaire 2018/2019 de l'Association des Journalistes
du Tourisme** en qualité de (cocher la case correspondante)

- Journaliste permanent
 Journaliste pigiste

A.....

le.....

Cachet de l'entreprise

Signature



Fiche de renseignements JOURNALISTE

pour publication sur le site et dans l'annuaire de l'AJT

A retourner intégralement complétée et signée, avec tous les justificatifs demandés

Nom		Prénom	
Pseudo(s)		N° carte de presse	
Journaliste permanent <input type="checkbox"/>		Journaliste pigiste <input type="checkbox"/>	
Qualification (au choix)			
Chef de service <input type="checkbox"/> Journaliste reporter d'images <input type="checkbox"/> Rédacteur <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	Rédacteur-en-chef <input type="checkbox"/> Chef de rubrique <input type="checkbox"/> Rédacteur-photographe <input type="checkbox"/> Photographe <input type="checkbox"/>	Rédacteur-en-chef adjoint <input type="checkbox"/> Grand reporter <input type="checkbox"/> Photographe-rédacteur <input type="checkbox"/> Journaliste multimédia <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Coordonnées professionnelles (obligatoires pour les journalistes en poste dans une rédaction)			
Support			
Adresse			
Code Postal	Ville		Pays
Téléphone fixe		Téléphone portable	
Adresse mail (en lettres capitales)			
Adresse media online (en lettres capitales)			
Spécialités (5 maximum, exp : jardins, architecture, chasse, tourisme pour ado...)			
Coordonnées personnelles (obligatoires pour les pigistes, si elles diffèrent des coordonnées professionnelles pour les permanents)			
Adresse			
Code Postal	Ville		Pays
Téléphone fixe		Téléphone portable	
Adresse mail (en lettres capitales)			
Adresse site/blog (en lettres capitales)			
Collaborations régulières pour les pigistes, annexes pour les permanents 10 maximum, chacune avec 3 justificatifs		1	
2	3	4	
5	6	7	
Parrain			

Je soussigné(e)..... autorise l'AJT, conformément aux directives de la CNIL, à publier sur son site internet les mêmes informations que dans son annuaire imprimé.

Fait à

Le

Signature